

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 21 AVRIL 2026



Publié le 24 AVR. 2026

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 15 avril 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2026_036

Président : M. Bastien JOINT

Secrétaire : M. Geoffroy KRIEF

OBJET

DÉSIGNATION DES
REPRÉSENTANTS DU
CONSEIL MUNICIPAL AU
SEIN DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU
COMITÉ SOCIO-CULTUREL
DU PERSONNEL
MUNICIPAL

Etaient présents :

M. JOINT, Mme MAINAND, M. CIAPPARA, Mme GOYER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. PROTHERY, Mme LINARES, M. MICHON, M. ATTAR-BAYROU, Mme COTON, M. KRIEF, Mme BARTHEL, Mme GUGLIELMI, M. COMPAGNON DE LA SERVETTE, M. TAKI, Mme THOMAS, Mme BLACHERE, M. DEYGAS, M. BALANCHE, Mme GIRAUD, Mme CHANDIA, Mme CARDOSO, Mme JOVOVIC, M. JUENET, Mme SALANOUVE, M. ARSALE, Mme ESCORSA, M. BEROUD, M. FERON, Mme LE CARPENTIER, M. MATTEUCCI, M. TYROL CHARY, M. DURET, Mme AZEMA, M. JEANNE
Mme HAMZAOU (par proc. à Mme GOYER), M. GAYET (par proc. à M. CIAPPARA), Mme PELLEGRINI (par proc. à M. JOUBERT), Mme GEHIN (par proc. à M. JUENET), M. BUATHIER (par proc. à Mme WEBANCK), M. GUERIN (par proc. à M. PROTHERY), Mme ZRARI (par proc. à Mme AZEMA)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le ... 24 AVR. 2026

Identifiant de l'Acte :

069-216900340-20260421-2026_036-DE

Rapport de : Isabelle MAINAND

Le Comité socio-culturel du personnel municipal est une association loi 1901, créée en 1981, qui mène depuis cette date une politique dynamique en faveur des agents de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale. L'association a pour vocation d'instituer toutes les formes d'aide jugées opportunes en matière financière, matérielle, culturelle et sportive. Elle mène également différentes actions socio-culturelles en faveur du personnel

adhérent. Le Comité socio-culturel veille à proposer des prestations de nature à réunir et intéresser le plus grand nombre d'adhérents telles que le versement d'allocations pour les événements de la vie tels que les naissances, mariages, décès ou déménagements et les participations financières, par exemple pour les spectacles, les activités sportives ou les vacances.

La Ville soutient le Comité socio-culturel du personnel et a renouvelé à ce titre le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec l'association par délibération n°2025_068 en date du 23 juin 2025.

Les statuts de l'association prévoient que six représentants du Conseil Municipal siègent au Conseil d'administration du Comité socio-culturel du personnel municipal.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- DE PROCEDER à la désignation par un vote à main levée conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, par 36 voix pour, au sein du Conseil d'administration du Comité socio-culturel du personnel municipal, les représentants suivants :

- Mme Isabelle MAINAND
- M. Frédéric JOUBERT
- Mme Evelyne GOYER
- Mme Hamzaouia HAMZAOUI
- M. Abdelaziz TAKI
- Mme Lola ESCORSA

Sept conseillers municipaux ne prennent pas part au vote.

POUR EXTRAIT CONFORME

Bastien JOINT,

Maire de Caluire et Cuire

Vice-Président de la Métropole de Lyon



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 24 AVR. 2026

LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

Bastien JOINT,

Maire de Caluire et Cuire

Vice-Président de la Métropole de Lyon



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.